

Zeitschrift:	L'ami du patois : trimestriel romand
Band:	22 (1994)
Heft:	85
Artikel:	5e Fête cantonale jurassienne du patois du patois à Boncourt, les 20 et 21 août 1994 : règlement du concours littéraire de la cinquième Fête cantonale jurassienne du patois
Autor:	Laville, Jean / Lapaire, Christiane
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-243232

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

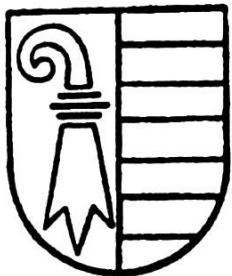
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pages jurassiennes

5e FETE CANTONALE JURASSIENNE DU PATOIS A
BONCOURT, les 20 et 21 août 1994

REGLEMENT DU CONCOURS LITTERAIRE DE LA CINQUIEME FETE CANTONALE JURASSIENNE DU PATOIS

1. Le comité de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura (FPCJ) et le comité d'organisation de la 5e Fête cantonale jurassienne du patois organisent un concours littéraire ouvert à tous les patoisants du Jura et de la Trouée de Belfort.

2. But

Ce concours a pour but :

- A) De susciter la création d'oeuvres en patois jurassien.
- B) De faire connaître ces oeuvres
- C) D'obtenir des enregistrements qui illustrent la bonne diction du patois
- D) D'enrichir les archives
 - de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura
 - de l'Office du patrimoine historique
 - de la Bibliothèque cantonale

3. Genres

Tous les genres sont admis au concours, soit

- a) prose : nouvelles; récits; anecdotes; dialogues; reportages; etc.
- b) poésie : poèmes; paroles de chansons, etc.
- c) théâtre : drames; comédies; saynètes; sketches, etc.
- d) document : enregistrements; proverbes; dictions; etc.
- e) adaptations : traductions (après autorisation de l'auteur)
- f) catégorie moins de 16 ans "première participation" : prix spécial jeunesse.

Tous les travaux doivent être inédits, c'est-à-dire ni imprimés, ni diffusés par la radio, la télévision ou le disque. Ils ne doivent pas avoir été récompensés lors d'un précédent concours.

Sont admises toutefois les productions inédites qui seront présentées lors de la 5e Fête cantonale jurassienne du patois.

4. Présentation des travaux

Les travaux seront anonymes et présentés en cinq exemplaires. Les travaux écrits seront présentés sur format A4. Les textes ne seront écrits que sur le recto; aucune contribution ne figurera au verso des pages.

Ils seront envoyés, sous le couvert de l'anonymat, avec la mention "Concours des Patoisants" à Jean Laville, Lauchières 124 J
2905 Courtedoux

jusqu'au 30 avril 1994 impérativement, la date du timbre postal faisant foi.

Le nom et l'adresse du concurrent figueront sur une lettre annexée exclusivement. Sur cette enveloppe, on inscrira la devise, mais en aucun cas le pseudonyme habituel du concurrent, ainsi que l'indication du genre a,b,c,d,e ou f.

5. Jury

Le comité jurassien nomme un jury de trois membres et en désigne le président. Ce jury est compétent pour fixer les critères d'appréciation des travaux. Il peut classer les travaux selon le genre.

Président : Célestin Monnot, Fregiécourt, tél. 066/ 72 21 52

Membres : Nobert Brahier, Lajoux
Joseph Steulet, Courrendlin

6. Prix

a) Les prix seront fixés en fonction des travaux reçus, d'entente entre le comité de la FPCJ et le comité d'organisation de la 5e Fête cantonale jurassienne du patois.

b) Aucun participant ne sera récompensé par plus d'un prix. Les concurrents qui présentent plusieurs travaux seront classés dans chacun des genres respectifs, mais ne recevront que le prix récompensant le meilleur travail.

c) Seuls les travaux dignes d'intérêts seront récompensés.

7. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu à Boncourt le jour de la Fête, soit le dimanche 21 août 1994 dans le courant de l'après-midi.

Les concurrents ayant obtenu un prix seront avisés.

8. Utilisation des travaux

Tous les travaux présentés à ce concours demeurent à disposition

du comité de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura, qui peut les publier ou les diffuser. Les concurrents restent en possession de leurs droits d'auteurs.

9. Dispositions finales

Les décisions prises par le comité de la Fédération des Patoisants du Canton du Jura et le comité d'organisation de la 5e Fête cantonale jurassienne du patois, en ce qui concerne l'organisation du concours et les décisions du jury relatives au classement et à l'attribution des prix, sont sans appel. Le participant au concours accepte cette condition.

Fontenais, décembre 1993

5e Fête cantonale jurassienne du patois

Comité d'organisation :

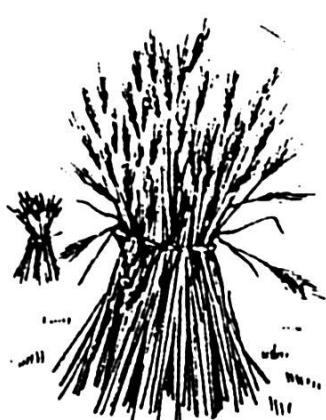
le président : *Jean Laville*

La secrétaire : *Christiane Lapaire*



LES ECOSSOUS

E y é des sevenis qu'en ne rébie djemais. Magrè qu'en était des afaints, è y tot piein de tchôses qu'en on vétiu que sont demoéraies graivaises dains nos tétes. C'était dains ci temps-li que tot se faisait encoé d'aivô les brais, lai foinéjon, lai mouechon, lai voyienéjon èt peus encoé bïn d'âtres bésaignes. Atche que nôs n'ainmïns pe faire, ç'ât écoure, c'était de lai peute ôvraidge, ïn poue de métie.



En herbâ, tiaind tot était r'mijie, les lédiunes, le bôs, è faillait musaie en lai graine qu'était ch'les tchefâs. En était oblidgie de demaindaie és véjïns de vni beiyie ïn côp de main. Tiaind ces dgens étint li, è s piaçint tot le long de lai graindge. Ch'les tchefâs, el en faillait doux po r'ôtaie les roûetches èt peus tchaimpaie les dgierbes ch'laï tapoûere. C'tu que botait dedains n'était pe en lai nace, è maindgeait di

poussat è r'bousse-meuté. E daivait étaitchie son pannou de baigatte chu le nèz poch'qu'aiprés quéques menutes el était dje tot noi. E